

# **REGLEMENT**

## **Ecole Suisse des Jeunes Eleveurs 2010**

### **1. Conditions d'admission**

- Etre âgé de 14 à 25 ans
- Etre membre d'un club de jeunes éleveurs suisse
- Avoir un intérêt marqué pour l'élevage et la préparation du bétail
- Etre motivé à 200%
- Le nombre d'inscription étant limité à 30 élèves, si celui-ci est trop élevé, nous prendrons en compte dans l'ordre des inscriptions les candidats les plus âgés.

### **2. Buts**

L'école suisse des jeunes éleveurs a pour but de former des jeunes à la préparation, avant et pendant l'expo, ainsi qu'à la présentation du bétail. Elle leur permet aussi de se perfectionner dans la commercialisation de ce bétail.

### **3. Lieu et dates**

L'école suisse des jeunes éleveurs se déroulera à Espace Gruyère à Bulle du 25 au 28 novembre 2010.

### **4. Bétail et matériel de cours**

Chaque participant a la possibilité d'amener sa propre génisse.

Néanmoins celle-ci devra subir **un test négatif à l'IBR** au maximum un mois avant le début du cours et posséder la marque du BVD.

Un contrôle vétérinaire aura lieu à l'entrée du bétail. Seuls les animaux sains, exempts de dartres, de varrons et de verrues volumineuses et infectées seront admis.

A l'entrée devront être présentés le résultat négatif à l'IBR réalisé au maximum 30 jours avant l'école ainsi que le document d'accompagnement dûment rempli et signé.

**Le bétail ne doit pas être tondu (dans les 2 mois qui précèdent l'évènement)** mais néanmoins être propre à l'entrée.

Pour les participants qui n'ont pas la possibilité d'amener leur propre génisse, l'organisation leur fournit celle-ci. Ils devront l'annoncer lors de l'inscription.

Les génisses doivent être nées entre le 01.05.2009 et le 28.02.2010.

Le matériel du cours (tondeuse, sèche-cheveux, brosses...) est à disposition des participants et sera mis en vente à la fin de la formation.

Chaque jeune a la possibilité d'amener son propre matériel s'il le désire. Pour ce matériel, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou déprédation.

Le classeur et le matériel théorique sont aussi à disposition du participant. Celui-ci se munira de quoi écrire.

### **5. Discipline**

Durant toute la durée du cours l'alcool est interdit. La propreté ainsi que le respect des autres participants et du matériel sont de mise dans toute l'enceinte ainsi que pendant toute la durée de l'école.

Des sanctions pourront être prises par le comité, notamment l'exclusion de l'école.

### **6. Finance d'inscription**

La finance d'inscription se monte à **CHF 500.-** par participant.

Une facture parviendra aux candidats sélectionnés ultérieurement. Celle-ci devra être réglée au plus tard le 15 novembre 2010.

Les clubs de jeunes éleveurs sont encouragés à sponsoriser leurs membres.

Attention : membres absents facturés.

### **7. Prix**

Différents prix seront distribués aux meilleurs candidats.

### **8. Dispositions finales**

Toute entrave à ce règlement sera sanctionnée, notamment par l'exclusion de l'école.

Ce règlement peut être modifié à tout moment, notamment en cas de modification des conditions sanitaires.

Bouloz, le 29 juin 2010

le président  
Benoît Cardinaux

le responsable  
Bruno Charrière